

ENTREPRISE

logo entreprise

FICHE REFLEXE - INTERVENTIONS

Avant toute intervention :

- Veuillez-vous rapprocher des services de maintenance de l'équipement protégé pour connaître la procédure.
- Munissez-vous d'une caméra thermique : les phénomènes détectés par E-PREDICT peuvent être imperceptibles par l'Homme.
- Veuillez prévoir le matériel nécessaire à une intervention.



Prenez vos précautions car un défaut électrique a été détecté.

HDSN décline toute responsabilité si l'intervention n'est pas réalisée en respect du cadre légal.

SI LE VOYANT EST VERT

E-PREDICT est fonctionnel, pas d'intervention requise.

SI LE VOYANT EST ROUGE

Une alarme est en cours. L'intensité du défaut pourrait s'aggraver. Veuillez immédiatement remédier au défaut détecté.

Une fois l'intervention effectuée :

- Redémarrez E-PREDICT, le voyant doit alors revenir à son état normal **VERT FIXE** (attendre 1 minute), sans quoi le problème persiste et nécessite de poursuivre l'intervention.

SI LE VOYANT EST ETEINT

Le voyant d'état est éteint : E-PREDICT n'est plus alimenté. Vérifiez les branchements et rétablissez l'alimentation. Au redémarrage, le voyant reviendra à son état normal **VERT FIXE** (attendre 1 minute) sans quoi le problème persiste et nécessite de poursuivre l'intervention.

SI LE VOYANT EST ORANGE

E-PREDICT est dysfonctionnel.

1. Couper l'alimentation de E-PREDICT et nettoyez-le à l'aide d'un pulvérisateur à air sec (procédure maintenance ventilateur).
2. Vérifiez que la température ambiante de l'équipement protégé ne dépasse pas 70°C.
3. Redémarrez E-PREDICT, le voyant doit alors revenir à son état normal **VERT FIXE** (attendre 1 minute).

Après toute intervention:

Adressez un email à: sav@hdsn.fr en mentionnant :

- le numéro de l'installation concerné
- la couleur de la led
- le défaut rencontré